

## Les effectifs salariés poursuivent leur hausse au deuxième trimestre 2023

Au deuxième trimestre 2023, les effectifs salariés progressent de 0,3 % sur le trimestre et de 2,7 % sur un an. Cette hausse est supérieure à la moyenne nationale et à la moyenne outre-mer. Si la Martinique affiche une hausse de ses effectifs, la Guadeloupe et la Guyane connaissent cependant des reculs de leurs effectifs après les hausses du trimestre précédent.

La hausse trimestrielle des effectifs se retrouve essentiellement dans le commerce, les services non marchands et les services aux entreprises. Certains secteurs connaissent en revanche des baisses de leurs effectifs, dont l'hébergement-restauration.

Toutes les zones d'emploi affichent des hausses de leurs effectifs. Portés par les autres services (hors intérim) et le commerce, l'Ouest et le Sud sont les plus dynamiques au deuxième trimestre.

Le salaire moyen par tête (SMPT) progresse de 1,3 % au deuxième trimestre. Cette progression est en partie liée à la dernière revalorisation du smic de 2,2 % au 1er mai 2023. La hausse du SMPT continue de se retrouver globalement dans toutes les zones d'emplois.

Le nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) hors-intérim repart à la hausse après le recul du premier trimestre. La hausse se retrouve globalement dans tous les types de contrat.

**AVERTISSEMENT : suite à des révisions et déclarations tardives, les effectifs du premier trimestre observés dans le cadre de cette publication sont significativement différents de ceux observés lors de la précédente publication. De ce fait, le premier trimestre connaît désormais une hausse de 0,2 % au lieu d'une baisse de 0,2 % observée au trimestre précédent.**

### TABLEAU 1

effectifs salariés, masse salariale et salaire moyen par tête au deuxième trimestre 2023

		Niveau	Glissement trimestriel (en %)	Glissement annuel (en %)
<b>La Réunion</b>	Effectifs salariés	196 590	+ 0,3	+ 2,7
	Masse salariale (en Md€)	1,4	+ 1,6	+ 7,2
	Salaire moyen par tête (en € par mois)	2 363	+ 1,3	+ 4,3
<b>France entière hors Mayotte (hors agriculture)</b>	Effectifs salariés (en millions)	20,2	+ 0,1	+ 1,2
	Masse salariale (en Md€)	175,7	+ 1,0	+ 6,1
	Salaire moyen par tête (en € par mois)	2 906	+ 0,8	+ 4,5

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

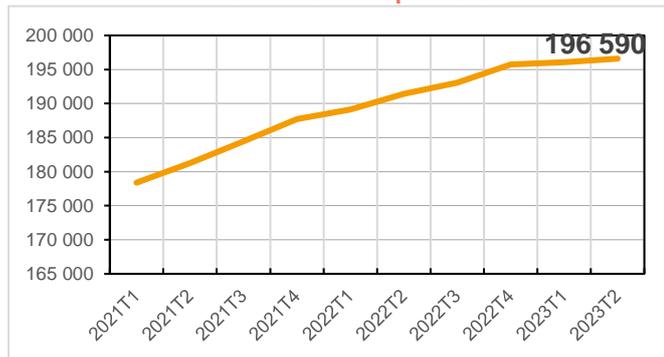


## Les effectifs salariés poursuivent leur hausse au deuxième trimestre

Les effectifs salariés progressent de 0,3 % sur le trimestre pour atteindre 196 590 postes au deuxième trimestre 2023 (soit près de 530 postes en plus). Ils poursuivent leur hausse observée durant les derniers trimestres : + 0,2 % au premier trimestre après + 1,4 % au dernier trimestre 2022.

### GRAPHIQUE 1

#### évolution des effectifs salariés depuis 2021



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

À l'image du trimestre précédent, les effectifs restent supérieurs à leur niveau de l'année dernière. En effet, ils sont 2,7 % supérieurs aux effectifs du deuxième trimestre 2022, soit près de 5 200 postes supplémentaires.

La hausse trimestrielle des effectifs est par ailleurs supérieure à la moyenne nationale (+ 0,1 % par rapport à premier trimestre 2023).

#### En outre-mer, les effectifs salariés progressent, en moyenne, au même rythme qu'au national (+ 0,1 % sur le trimestre)

La Martinique connaît une progression de 0,3 % de ses effectifs sur le trimestre, après + 0,4 % au premier trimestre. La hausse est principalement portée par l'agriculture, l'intérim et les services non marchands.

Les effectifs salariés de la Guadeloupe et de la Guyane reculent après les hausses du trimestre précédent. La Guadeloupe connaît une baisse de 0,4 % de ses effectifs après + 0,6 % au premier trimestre. La baisse se retrouve essentiellement dans la construction et le tertiaire.

La Guyane connaît une baisse de 0,5 % de ses effectifs, après la hausse de 1,6 % au premier trimestre. Le recul est principalement dû à la baisse d'effectifs dans les services aux entreprises, mais aussi dans l'hébergement-restauration.

#### La hausse trimestrielle se retrouve globalement dans toutes les zones d'emploi de La Réunion

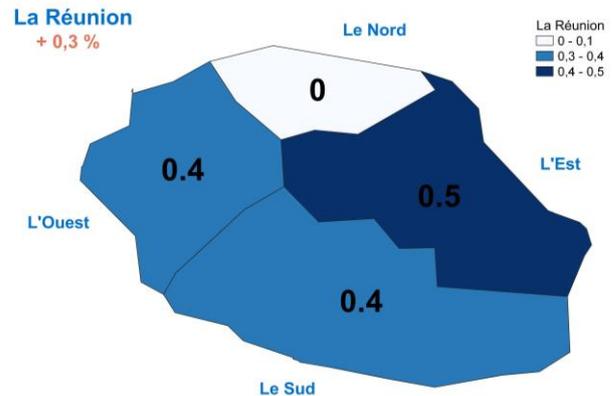
Porté par le commerce, les effectifs de l'Est de La Réunion progressent de 0,5 % sur le trimestre.

Les effectifs du sud et de l'ouest progressent au même rythme. Le sud affiche une hausse de 0,4 % sur le trimestre. Elle est portée essentiellement par les autres services (hors intérim) et le commerce. Les effectifs de l'Ouest augmentent également de 0,4 % sur le trimestre, portés aussi par les autres services.

Le nord connaît une stabilité de ses effectifs. La baisse dans les autres services est neutralisée par les hausses dans les autres secteurs.

### CARTE 1

#### glissement trimestriel (GT) des effectifs salariés par zone d'emploi



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

#### Le salaire moyen par tête progresse dans tous les zones d'emploi

La masse salariale (1,4 milliard d'euros), soumise à cotisations sociales, ralentit sur le trimestre. Elle progresse de 1,6 % après + 3,1 % au trimestre précédent. La hausse trimestrielle reste par ailleurs supérieure à la moyenne nationale (+ 1,0 %). Elle continue de se retrouver globalement dans tous les secteurs d'activités, à l'exception de l'hébergement-restauration.

Le SMPT progresse de 1,3 % sur le trimestre, contre + 0,8 % au niveau national. Il s'établit désormais à 2 363 euros au deuxième trimestre 2023, contre 2 906 euros au niveau national.

La hausse du SMPT se retrouve dans toutes les zones d'emplois de La Réunion. L'Ouest affiche la plus forte hausse sur le trimestre (+ 2,1 %), où le SMPT de l'industrie progresse notamment de 3,2 %. Le SMPT du sud progresse de 1,3 % sur le trimestre, où l'industrie et la construction affichent des hausses de plus de 2,5 %.

Le SMPT du nord augmente de 1,0 %. Même si l'hôtel-café-restaurant connaît une baisse de 2,5 % sur le trimestre, les autres secteurs affichent globalement des hausses. Le SMPT de l'Est augmente légèrement de 0,2 %. L'agriculture y connaît notamment une baisse de 8,3 % de son SMPT.



### La progression trimestrielle des effectifs salariés se retrouve essentiellement dans le tertiaire hors-intérim

La hausse trimestrielle des effectifs est portée principalement par le commerce, les services non marchands et les services aux entreprises. Les effectifs du commerce s'accroissent après le ralentissement du premier trimestre : + 0,9 % après + 0,3 % au trimestre précédent. La masse salariale du secteur est également en hausse, mais avec un ralentissement.

Les services non marchands suivent également la même tendance d'accélération que le commerce : + 0,9 % après + 0,3 % au premier trimestre 2023. La hausse se retrouve essentiellement dans l'hébergement médico-social et action sociale. La masse salariale du secteur est également en ralentissement sur le trimestre.

Bien qu'en hausse, les effectifs des services aux entreprises ralentissent sur le trimestre : + 0,9 % après + 1,4 % au premier trimestre. La hausse se retrouve essentiellement dans les activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques.

Dans un autre registre, les effectifs de l'intérim se stabilisent après la forte baisse du premier trimestre (- 0,1 % après - 6,2 % au premier trimestre). Le secteur affiche une accélération de sa masse salariale : + 2,2 % après - 0,2 % au dernier trimestre.

#### **TABLEAU 2**

#### **niveau et évolution des effectifs salariés par secteur d'activité (NACE 17)**

Secteurs (NACE 17)		Niveau	Structure (en %)	GT (en %)	GA (en %)
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche	3 734	1,9	+ 1,0	+ 3,6
C1-DE	Industrie	20 942	10,7	- 0,2	+ 0,7
C1	Fabrication denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac	8 352	4,2	- 0,4	+ 1,6
C2	Cokéfaction et raffinage	0	0,0	+ 0,0	+ 0,0
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	741	0,4	+ 0,2	+ 1,0
C4	Fabrication de matériels de transport	118	0,1	+ 6,3	+ 8,3
C5	Fabrication d'autres produits industriels	7 242	3,7	- 0,2	+ 0,1
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution	4 489	2,3	- 0,0	- 0,1
FZ	Construction	19 004	9,7	- 0,3	+ 1,8
GZ-RU	Tertiaire hors-intérim	147 822	75,2	+ 0,4	+ 3,2
GZ	Commerce	36 374	18,5	+ 0,9	+ 1,8
HZ	Transports et entreposage	13 872	7,1	- 0,4	+ 3,4
IZ	Hébergement et restauration	12 982	6,6	- 1,1	+ 3,8
JZ	Information et communication	4 187	2,1	+ 0,2	+ 0,7
KZ	Activités financières et d'assurance	6 776	3,4	+ 0,1	+ 0,1
LZ	Activités immobilières	2 559	1,3	- 0,6	+ 2,1
MN_HI	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien (services aux entreprises)	26 878	13,7	+ 0,9	+ 5,1
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (services non marchands)	33 034	16,8	+ 0,9	+ 4,0
RU	Autres activités de services (services aux ménages)	11 160	5,7	- 0,7	+ 3,6
Intérim	Intérim	5 088	2,6	- 0,1	- 2,0
<b>TOTAL</b>		<b>196 590</b>	<b>100</b>	<b>+ 0,3</b>	<b>+ 2,7</b>

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



### Malgré la hausse trimestrielle globale des effectifs, certains secteurs affichent néanmoins des baisses sur le trimestre

Le secteur de l'hébergement-restauration affiche la baisse la plus marquée de ses effectifs au deuxième trimestre. Les effectifs du secteur reculent de 1,1 % après la hausse de 0,6 % au trimestre précédent. Sa masse salariale suit également la même tendance de baisse : - 1,7 % après + 3,8 % au premier trimestre. Le secteur est d'ailleurs la seule à afficher une baisse de sa masse salariale sur le trimestre.

Les services aux ménages affichent également une baisse de leurs effectifs. Ces derniers reculent de 0,7 % après + 1,9 % au premier trimestre. La baisse se retrouve essentiellement dans les arts, spectacles et activités récréatives. Bien qu'en ralentissement, la masse salariale du secteur poursuit sa hausse trimestrielle. Les effectifs de la construction poursuivent leur baisse du premier trimestre : - 0,3 % après - 0,6 %. Le transport et entreposage connaît aussi une baisse de ses effectifs sur le trimestre : - 0,4 % après + 1,3 % au trimestre précédent. Les masses salariales de ces deux secteurs poursuivent leurs hausses, mais avec des ralentissements.

### **TABLEAU 3**

**niveau et évolution de la masse salariale par secteur d'activité (NACE 17)**

Secteurs (NACE 17)		Niveau (en millions d'euros)	Structure (en %)	GT (en %)	GA (en %)
AZ	<b>Agriculture, sylviculture et pêche</b>	21,4	1,5	+ 0,4	+ 9,0
C1-DE	<b>Industrie</b>	167,0	12,0	+ 2,3	+ 6,6
C1	Fabrication denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac	58,2	4,2	+ 2,0	+ 8,6
C2	Cokéfaction et raffinage	0,0	0,0	+ 0,0	+ 0,0
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	5,6	0,4	+ 1,3	+ 4,2
C4	Fabrication de matériels de transport	0,8	0,1	+ 6,7	+ 17,1
C5	Fabrication d'autres produits industriels	56,6	4,1	+ 3,1	+ 6,0
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution	45,7	3,3	+ 1,8	+ 4,9
FZ	<b>Construction</b>	128,7	9,2	+ 2,3	+ 6,7
GZ-RU	<b>Tertiaire hors-intérim</b>	1 039,4	74,6	+ 1,4	+ 7,3
GZ	Commerce	246,3	17,7	+ 1,7	+ 5,8
HZ	Transports et entreposage	114,3	8,2	+ 1,6	+ 8,6
IZ	Hébergement et restauration	69,9	5,0	- 1,7	+ 9,3
JZ	Information et communication	43,7	3,1	+ 3,6	+ 6,2
KZ	Activités financières et d'assurance	68,9	4,9	+ 0,1	+ 1,7
LZ	Activités immobilières	22,2	1,6	+ 0,8	+ 1,8
MN_HI	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien (services aux entreprises)	187,2	13,4	+ 2,5	+ 8,7
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (services non marchands)	226,7	16,3	+ 1,1	+ 8,6
RU	Autres activités de services (services aux ménages)	60,1	4,3	+ 1,7	+ 9,0
Intérim	Intérim	37,0	2,7	+ 2,2	+ 6,9
<b>TOTAL</b>		<b>1 393,4</b>	<b>100</b>	<b>+ 1,6</b>	<b>+ 7,2</b>

Source : Urssaf



## Le nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) repart à la hausse après le recul du premier trimestre 2023

57 916 embauches sont déclarées au deuxième trimestre 2023. Ce nombre progresse de 3,4 % sur le trimestre, après le recul de 0,7 % observé au premier trimestre. La hausse trimestrielle se retrouve dans la majeure partie des secteurs, et essentiellement dans les services aux entreprises qui connaissent la hausse la plus marquée durant le trimestre (+ 5,8 % soit près de 900 DPAE en plus). Quelques secteurs, dont l'hébergement-restauration et les activités financières, connaissent des baisses de leurs DPAE sur le trimestre.

La répartition des DPAE suivant les types de contrat se stabilise globalement sur le trimestre : 56,5 % de CDD de moins d'un mois, 25,2 % de CDD de plus d'un mois et 18,3 % de CDI.

La hausse trimestrielle des DPAE se retrouve dans tous les types de contrat.

Les CDD de moins d'un mois affichent une hausse de 2,9 % sur le trimestre, soit près de 900 DPAE supplémentaires. Elle est portée essentiellement par les services aux entreprises qui progressent de 6,4 %. L'hébergement-restauration et les services aux ménages connaissent notamment des baisses de leurs CDD courts.

Les CDD longs connaissent une hausse de 3,3 % sur le trimestre, portée essentiellement par les services non marchands, la construction et l'agriculture. Ce type de contrat affiche également une baisse dans l'hébergement-restauration. Les DPAE en CDI progressent de 5,2 % par rapport au premier trimestre. La hausse se retrouve essentiellement dans les services aux entreprises et la construction.

### **TABLEAU 4**

#### niveau et évolution des déclarations préalables à l'embauche (hors-intérim) par secteur d'activité (NACE 17)

Secteurs (NACE 17)		Niveau	Structure (en %)	GT (en %)	GT CDD de moins d'un mois (en %)	GT CDD de plus d'un mois (en %)	GT CDI (en %)	GA (en %)
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche	932	1,6	+ 17,1	+ 8,8	+ 27,6	+ 3,1	+ 14,7
C1-DE	Industrie	2 961	5,1	+ 7,6	+ 2,4	+ 2,9	+ 18,9	- 4,9
C1	Fabrication denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac	1 556	2,7	+ 4,4	+ 0,9	+ 5,9	+ 5,4	- 8,9
C2	Cokéfaction et raffinage	0	0,0	+ 0,0	+ 0,0	+ 0,0	+ 0,0	+ 0,0
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	79	0,1	+ 4,3	+ 61,8	- 8,3	+ 9,7	+ 14,8
C4	Fabrication de matériels de transport	20	0,0	- 23,5	+ 496,2	- 25,8	- 53,0	- 1,5
C5	Fabrication d'autres produits industriels	1 016	1,8	+ 13,9	+ 3,9	+ 5,4	+ 30,0	+ 2,3
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution	291	0,5	+ 8,0	- 4,2	- 10,9	+ 44,9	- 9,9
FZ	Construction	3 572	6,2	+ 7,0	+ 4,9	+ 10,6	+ 5,4	+ 4,4
GZ-RU	Tertiaire hors-intérim	50 452	87,1	+ 2,7	+ 2,9	+ 1,8	+ 3,5	+ 1,9
GZ	Commerce	6 863	11,8	+ 3,3	+ 11,2	- 0,5	+ 0,2	+ 4,4
HZ	Transports et entreposage	2 312	4,0	- 0,0	- 4,6	+ 11,5	- 11,0	- 9,8
IZ	Hébergement et restauration	7 014	12,1	- 4,4	- 3,7	- 11,0	- 0,1	- 3,8
JZ	Information et communication	1 986	3,4	+ 23,1	+ 21,1	+ 34,5	+ 17,9	+ 41,5
KZ	Activités financières et d'assurance	464	0,8	- 19,9	- 30,1	- 11,5	- 19,3	- 16,4
LZ	Activités immobilières	221	0,4	+ 14,5	- 7,5	+ 6,4	+ 29,5	+ 2,0
MN_HI	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien (services aux entreprises)	16 621	28,7	+ 5,8	+ 6,4	- 3,3	+ 12,1	+ 1,0
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (services non marchands)	8 705	15,0	+ 3,7	+ 0,4	+ 13,5	+ 0,8	+ 2,5
RU	Autres activités de services (services aux ménages)	6 267	10,8	- 1,0	- 3,3	+ 0,1	+ 21,3	+ 5,3
<b>TOTAL</b>		<b>57 916</b>	<b>100</b>	<b>+ 3,4</b>	<b>+ 2,9</b>	<b>+ 3,3</b>	<b>+ 5,2</b>	<b>+ 1,9</b>

Source : Urssaf



## Sources et méthodologie

### Le champ

La présente publication s'appuie sur les données de la base Séquoia qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC), et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC.

La base Séquoia est alimentée par des extractions mensuelles. Celle qui a lieu deux mois après la fin d'un trimestre comprend la quasi-totalité des déclarations (99,9 % des effectifs). Les déclarations arrivant postérieurement à ces 2 mois sont estimées dans un premier temps par l'Urssaf à partir des informations des périodes précédentes. Cette estimation est affinée ultérieurement au regard de l'ensemble de la chronique des déclarations. **Les données présentées ici sont donc provisoires pour le dernier trimestre et comprennent de légères révisions sur l'historique, essentiellement sur le trimestre précédent.** En outre, des retraitements sont opérés afin de fiabiliser les données et assurer la cohérence des séries.

Cette publication porte sur l'ensemble des activités concurrentielles (y compris les entreprises qui relèvent du secteur agricole dans la mesure où, dans les Drom, les CGSS remplissent les missions de la Mutualité sociale agricole (MSA)).

### Définitions et précisions

Les **effectifs salariés** et la **masse salariale** sont issus, depuis mars 2015, des déclarations sociales nominatives (DSN) qui se substituent progressivement aux bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC). Les effectifs y sont en principe déclarés pour chaque établissement suivant la même définition que dans les BRC. Les DSN sont mensuelles.

La **masse salariale** (assiette déplafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarés au titre de la période d'emploi étudiée.

L'**effectif salarié, hors intérimaires**, est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par le réseau des Urssaf et la Caisse nationale.

L'**effectif des intérimaires**, fourni par la Dares, est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multi-activité.

Le **salaire moyen par tête (SMPT)** est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

Les **déclarations d'embauche de plus d'un mois** comprennent les CDI et les CDD de plus d'un mois. Les CDD de plus d'un mois correspondent aux CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours.

Le **glissement trimestriel (GT)** compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent.

Le **glissement annuel (GA)** compare les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.

### Retraitements statistiques

Les **séries trimestrielles sont corrigées des variations saisonnières (CVS)** suivant la méthode de désaisonnalisation commune adoptée pour les estimations trimestrielles d'emploi (ETE). Cette désaisonnalisation, qui ne concerne que les séries considérées comme saisonnières, limite notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières des effectifs salariés. Elle peut conduire à des révisions sur les périodes antérieures. Les modèles retenus pour les séries trimestrielles sont révisés une fois par an après la publication des séries relatives au quatrième trimestre mais les coefficients saisonniers sont réestimés tous les trimestres.

**Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites au niveau national par l'Urssaf Caisse nationale sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique. Cette labellisation a été renouvelée pour une durée de cinq ans en avril 2020 (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020).**



Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur [www.urssaf.org](http://www.urssaf.org) dans la rubrique « statistiques ». On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail [open.urssaf.fr](http://open.urssaf.fr).